



Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Montanaire Jeudi 3 décembre 2020

Ordre du jour

1. Appel
2. Votation pour que le Conseil communal siège à huis clos lors de ladite séance
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 29.09.2020
4. Communications du Bureau
5. Préavis N° 09/2020 : Réfection des infrastructures communales à Thierrens : chaussées, aménagements routiers, collecteurs d'eaux claires et conduites de fontaines (route de Moudon, rue de St-Cierges, route d'Ogens)
6. Préavis N° 10/2020 : Pose de défibrillateurs sur le territoire communal
7. Préavis N° 11/2020 : Budget 2021
8. Préavis N° 12/2020 : Remplacement des luminaires de l'éclairage public des villages de Denezey, Peyres-Possens et Thierrens par la technologie LED
9. Rapports des délégués aux diverses Associations
10. Communications de la Municipalité
11. Divers

Monsieur le Président, Pierre-Olivier Baptiste souhaite la bienvenue à chacun et ouvre la séance du Conseil à 20h02 à la grande salle de Thierrens. Il précise que Mme Dany Schaer est excusée ce soir.

Il rappelle les dernières mesures sanitaires en vigueur pour aider à lutter contre l'expansion du Coronavirus et précise que le port du masque est obligatoire tout au long de la séance.

1. Appel

Présents : 51 Conseillers

Excusés : Mme Andrea Monachon (Chapelle-sur-Moudon) et M. Pascal Crisinel (Thierrens)

Absents : MM. Sébastien Pasche (Thierrens), Vincent Pidoux (Thierrens) et Abram Pointet (Thierrens)

2. Votation pour que le Conseil communal siège à huis clos lors de ladite séance

M. Charles Duboux demande si des personnes attendent à l'extérieur et souhaiteraient prendre part à la séance.

Monsieur le Président confirme qu'une seule personne est présente.

Le Président procède au vote pour siéger à huis clos lors de ladite séance :

Oui : 19

Non : 28

Abstention : 3

☞ Le huis clos est refusé à la majorité.



3. Approbation de l'ordre du jour de ladite séance et du procès-verbal du Conseil du 29.09.2020

L'ordre du jour tel que mentionné dans la convocation est adopté à l'unanimité avec 50 voix ; aucune abstention.

Aucune remarque n'a été formulée, le procès-verbal de la séance précédente est donc accepté à l'unanimité avec 50 voix ; aucune abstention.

4. Communications du Bureau

Monsieur le Président fait part de la démission de M. Alain Pittet de Peyres-Possens au 31 octobre 2020. La suppléante a renoncé à son statut, de ce fait, le Conseil communal siégera à 56 membres jusqu'à la fin de la législature.

Mme Joëlle Martin, Secrétaire du Conseil communal a fait part de son intention de ne pas continuer son rôle pour la prochaine législature. Par conséquent, le Bureau du Conseil est activement à la recherche de candidat/e pour la remplacer.

Une annonce d'offre d'emploi va être publiée sur le site de Montanaire, également dans le prochain numéro du Montanaire Magazine à paraître en janvier 2021. Le descriptif de l'offre d'emploi sera transmis par le Président à tous les Conseillers.

Le/la prochain/e Secrétaire entrerait au plus tard en fonction au 1^{er} Juillet 2021, au démarrage de la prochaine législature. Par ailleurs, Mme Martin attendant un heureux événement pour le début du mois de mai 2021, si le/la candidat/e pouvait être disponible dès le 1^{er} avril 2021, cela faciliterait la tâche.

Le planning des Conseils communaux de l'année 2021 est disponible sur le site de Montanaire dans l'espace sécurisé.

Les dates des Conseils en 2021 sont les suivantes :

Commissions – Rencontres avec la Municipalité	Séances du Conseil communal
Lundi 29 mars 2021	Lundi 19 avril 2021
Mercredi 2 juin 2021	Mercredi 23 juin 2021
Mardi 14 septembre 2021	Mardi 5 octobre 2021
Jeudi 25 novembre 2021	Jeudi 16 décembre 2021

Le Président remercie l'assemblée d'en prendre connaissance et de réserver les dates.

Les prochaines votations/élections sont :

- 7 mars 2021 : 3 objets fédéraux – 1^{er} tour Conseil communal & Municipalité
Sont attendus à 8h00 pour le dépouillement au bureau de vote : Mme Joëlle Martin et MM. James Angeloz, Samuel Aubert, Pierre-Olivier Baptiste, Claude-Alain Berzin, Laurent Blumenstein, Thomas Bolzli, Marc-André Bovey, Juan-Antonio Mejias, Jean-Frédéric Pache, Frédéric Perrin et Vincent Pidoux.
- 28 mars 2021 : éventuellement en cas de 2^{ème} tour Conseil communal et/ou 2^{ème} tour Municipalité
Sont attendus à 9h00 pour le dépouillement au bureau de vote : Mmes Jacqueline Courvoisier et Corinne Pittet et MM. Pierre-Olivier Baptiste, Marc Chablaix, Yann Chammartin, Pascal Crisinel, Juan-Antonio Mejias et Frédéric Perrin.



- 25 avril 2021 : 1^{er} tour Syndic/que & Suppléants Conseil communal
Sont attendus à 9h00 pour le dépouillement au bureau de vote : Mme Chloé Crisinel Bettex et MM. Pierre-Olivier Baptiste, Pascal Crisinel, Lionel Jotterand, Juan-Antonio Mejias et Vincent Pidoux.
- 16 mai 2021 : éventuellement 2^{ème} tour Syndic/que
- 13 juin 2021 ;
- 26 septembre 2021 ;
- 28 novembre 2021.

5. Préavis N° 09/2020 – Réfection des infrastructures communales à Thierrens : chaussées, aménagements routiers, collecteurs d'eaux claires et conduites de fontaines (route de Moudon, rue de St-Cierges, route d'Ogens)

M. Pascal Arbenz, Municipal prend la parole et expose le projet détaillé.

M. Jean-Luc Pidoux présente le rapport de la commission ad hoc et demande à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Jean-Frédéric Pache présente le rapport de la commission de gestion et des finances et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Ouverture de la discussion

M. James Angeloz mentionne que l'amortissement proposé est sur une période de 30 ans et se questionne sur la durée de vie d'une route.

M. Christian Forestier répond que la dernière réfection de la route date de 1992, soit il y a 28 ans.

M. Yann Chammartin constate que dans le projet du nouveau trottoir le long de la rue du collège, il sera nécessaire d'empiéter sur le trottoir pour le croisement avec des bus ou des camions. Il rappelle que ce trottoir sera emprunté par des élèves et se demande si ce type de bordure est judicieux.

M. Pascal Arbenz, Municipal précise que ce trottoir sera franchissable par le fait que la largeur de la chaussée est prévue à 5.50 mètres (ceci est une obligation), toutefois, des potelets déformables réfléchissants seront mis en place tous les 10-15 mètres.

M. Jacques Dind relève que des servitudes seront constituées pour les trottoirs empiétant sur des fonds privés, toutefois, il rend attentif les concernés par le fait qu'à St-Cierges, cette procédure a été discutée mais néanmoins jamais finalisée.

Le Président procède au vote du préavis N° 09/2020 :

Oui : 50
Non : 0
Abstention : 0

↳ Le préavis N°09/2020 est approuvé à l'unanimité.



Le Conseil décide :

- ↪ **D'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de réfection des infrastructures communales à Thierrens : chaussées, aménagements routiers collecteurs d'eaux claires et conduites de fontaine (route de Moudon, rue du Collège, route de St-Cierges, route d'Ogens) ;**
- ↪ **D'accorder pour ces travaux un crédit de Frs 2'250'930.-- ;**
- ↪ **De financer une partie du crédit d'investissement (après déduction des subventions acquises de Frs 512'000.--) pour un montant de Frs 138'930.-- par la trésorerie courante ;**
- ↪ **De financer le solde pour un montant de Frs 1'600'000.-- par un emprunt auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du marché ;**
- ↪ **D'amortir la somme de Frs 1'738'930.-- sur une période de 30 ans, à raison de Frs 58'000.-- par an. La première fois, l'année où la somme dépensée est supérieure au montant de l'amortissement prévu.**

6. Préavis N° 10/2020 – Pose de défibrillateurs sur le territoire communal

Mme Véronique Gilliard, Municipale rappelle l'historique du traitement du postulat qui a amené à la présentation de ce préavis devant l'assemblée et expose le projet en détail.

Mme Nicole Gijbers présente le rapport de la commission ad hoc et demande à l'assemblée d'accepter le préavis en y ajoutant l'amendement suivant :

- ↪ D'autoriser la Municipalité à acheter non pas 9 appareils de défibrillation comme indiqué dans le préavis mais 10 avec leur armoire et branchement spécifique dans chacun des villages, y compris Corrençon.

M. Marc-Antoine Vulliens présente le rapport de la commission de gestion et des finances et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Ouverture de la discussion

M. Jean-Michel Reist demande si dans le village de Chanéaz, certains habitants ont déjà reçu une formation pour utiliser ce matériel et ont émis leur intérêt à s'investir. De son point de vue, si un défibrillateur est installé et qu'aucun citoyen dudit village s'est manifesté pour se porter volontaire, cela n'a aucun sens.

Mme Véronique Gilliard, Municipale répond que 125 réponses positives ont été reçues à la suite du sondage d'opinion. Elle mentionne qu'aucun intérêt n'a été manifesté de la part de citoyens habitant Chanéaz. Néanmoins, elle rappelle que l'utilisation d'un défibrillateur est simple, la formation est utile et indispensable pour pratiquer un massage cardiaque. Il se peut que l'appareil de défibrillation ne soit jamais utilisé, toutefois, le premier geste de secours à effectuer est un massage cardiaque donc la formation est nécessaire. Elle souligne que le défibrillateur installé à Chanéaz pourrait également servir pour les villages voisins, comme Donneloye par exemple ; tous les appareils seraient inventoriés dans le cadre des « First responders ».

Mme Chloé Bettex Crisinel prend la parole et relève qu'à la suite du postulat de Mme Elke Hofstaetter Pasche et M. Manfred Kohler, une commission ad hoc s'est réunie avec Mme Véronique Gilliard le 12 mars 2019 pour la prise en considération dudit postulat.

De ce tour de table très riche et instructif étaient ressorties plusieurs pistes de réflexion. Cette commission en était arrivée à une observation qui remettait en question la pose de défibrillateurs dans nos 9 villages, en raison du peu de population présente au km². Cette commission était plutôt favorable à la formation de personnes volontaires aux cours BLS – AED (Basic Life Support – Automated External Defibrillation).



M. Christian Forestier avait proposé de se rapprocher des pompiers, lesquels sont déjà formés et peuvent intervenir rapidement sur le territoire communal, en tant que système dit « de première réponse » mais ne possèdent pas de défibrillateur. Ce groupe avait aussi émis l'idée de demander l'avis des médecins du cabinet médical et de proposer un sondage à la population.

Mme Bettex Crisinel ne remet pas en question l'utilité des défibrillateurs lors d'une réanimation cardio-pulmonaire, ne souhaite nullement mener un débat : « pour ou contre sauver des vies », travaillant elle-même dans le domaine de la santé et ayant suivi pour des raisons personnelles et professionnelles à plusieurs reprises les cours BLS-AED. Cela dit, il faut savoir :

- ♦ Qu'il est recommandé aux entreprises de faire l'acquisition d'un défibrillateur lorsque plus de 100 personnes sont présentes par jour sur le même site et que le défibrillateur devrait être accessible dans les 3 à 5 minutes ;
- ♦ Qu'une réanimation se fait en premier lieu par les gestes adéquats et le massage cardiaque et que le défibrillateur ne peut être utilisé que si une deuxième personne peut l'apporter sur le site où se trouve la victime (le massage cardiaque ne s'arrête pas pour aller chercher un appareil) ;
- ♦ Que les recommandations en vigueur pour l'implantation de défibrillateurs accessibles publiquement sont :
 - des lieux d'accès difficiles pour les secours (30 minutes minimum pour accéder) ;
 - Les lieux très fréquentés : gare, centre commercial, salle de spectacle ;
 - Les lieux où le risque de mort subite est important : stade ou équipements sportifs, maison de retraite, etc.

Elle a discuté brièvement avec les médecins Pasche et Chautems lundi dernier et ils se tiennent à disposition pour toutes questions sur le sujet de la réanimation.

Le village de Thierrens rempli sans doute les conditions pour installer un appareil, étant donné le nombre supérieur à 100 personnes au même endroit, avec les écoles, les terrains de sports, les fréquents événements sportifs et théâtraux et la caserne des pompiers. Le village de St-Cierges pourrait également remplir les mêmes conditions.

Elle était convaincue de la nécessité avant de siéger dans la commission et remet maintenant en question la pose de ces appareils sur le territoire communal.

Elle soutient bien entendu la subvention de formation proposée pour les personnes volontaires.

En conclusion, elle pose la question suivante à la Municipalité : « Est-ce que ce préavis est pour se décharger de la question ? En sachant que l'argumentaire du préavis débute avec la phrase suivante : « La Municipalité, bien que peu convaincue, s'est approchée de 3 entreprises romandes pour avoir une idée du budget et d'organisation. ». Ce qui fait penser que la pose de défibrillateurs sur le territoire communal n'a pas remporté l'unanimité au sein du collège.

Mme Véronique Gilliard, Municipale confirme que la Municipalité n'est pas favorable à ce préavis (1 voix contre 6). Etant favorable, Mme Gilliard précise que chaque contribuable a le droit de bénéficier des mêmes conditions, à savoir un défibrillateur dans chaque village. Elle soulève également qu'après avoir échangé avec deux différents vendeurs d'appareils de défibrillation, deux versions différentes sont recommandées, soit que la formation est primordiale, soit le nombre d'appareils est essentiel ; dans ce même domaine, les avis diffèrent.

M. Christian Martin, membre de la commission ad hoc et enseignant de profession précise être favorable à ce préavis pour une pose d'appareils sur tout le territoire communal, y compris Corrençon. Il rappelle que plusieurs préavis avec des montants d'engagement bien plus onéreux ont été acceptés dernièrement par le Conseil et considère que ces défibrillateurs peuvent être utiles à toute la population, de ce fait, cette dépense se révèle tout-à-fait légitime.

Après des recherches effectuées, il a découvert que la semaine dernière, un enfant de 12 ans à Zurich a sauvé la vie d'une personne avec un défibrillateur.

En tant que membre d'une commission pour l'école, il a été mentionné que des défibrillateurs proches des écoles sont très conseillés.

Il souligne que chaque minute compte et si nous pouvons donner la chance à une personne de survivre grâce à cet équipement, il ne faut pas hésiter à installer un appareil dans chaque village.



Commune de Montanaire
BUREAU DU CONSEIL

M. Thierry Gallandat mentionne qu'il y a 13 mois, un massage cardiaque a dû être pratiqué au collège de Denezy. 5 personnes étaient présentes dont 2 pompiers ayant pratiqués le massage en se relayant. M. Gallandat relève la difficulté du geste sur une longue période (environ 8 minutes de massage cardiaque) et raisonne que si un défibrillateur était à disposition, cela aurait soulagé la situation.
Mme Chloé Bettex Crisinel rappelle qu'un défibrillateur ne remplace pas le massage cardiaque.

M. Samuel Aubert précise que lors de l'acquisition de ces appareils, il sera important de bien choisir le modèle. Lui-même ayant eu une démonstration, il conseille de tester l'appareil sans les abréviations étant plus facile à l'utilisation en état urgence.

Le Président procède au vote de l'amendement du préavis N° 10/2020 :

Oui : 28

Non : 8

Abstention : 14

↳ L'amendement du préavis N° 10/2020 est approuvé à la majorité.

Le Président procède au vote du préavis N° 10/2020, modifié par l'amendement :

Oui : 23

Non : 14

Abstention : 13

↳ Le préavis N° 10/2020, modifié par l'amendement est approuvé à la majorité.

Le Conseil décide :

- ↳ **D'accepter l'amendement stipulant d'autoriser la Municipalité à acheter non pas 9 appareils de défibrillation comme indiqué dans le préavis mais 10 avec leur armoire et branchement spécifique dans chacun des villages, y compris Corrençon.**
- ↳ **D'autoriser la Municipalité à acheter 9 appareils de défibrillation avec leur armoire et branchement spécifique dans chacun des villages pour un montant de Frs 41'583.-- ;**
- ↳ **D'accorder pour cet achat un crédit de Frs 41'583.-- ;**
- ↳ **De financer cet achat par la trésorerie courante ;**
- ↳ **En assurer la maintenance par le personnel communal avec un montant au budget annuel pour les consommables de Frs 3'000.-- ;**
- ↳ **Favoriser l'organisation de formation et du suivi pour les personnes intéressées à faire partie des « first responders » en subventionnant le cours à raison de 50% pour un montant maximal de Frs 4'000.-- par la première année et de Frs 2'000.-- les suivantes à mettre au budget annuel ;**
- ↳ **D'amortir la somme de Frs 41'583.-- sur une période de 5 ans, à raison de Frs 8'320.-- par an. La première fois, l'année où la somme dépensée est supérieure au montant de l'amortissement prévu.**



7. Préavis N° 11/2020 – Budget 2021

M. Claude-Alain Cornu, Syndic présente sous forme de graphiques l'évolution des charges et des revenus par natures du budget.

Mme Corinne Favre présente à son tour le rapport de la commission de gestion et des finances et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Ouverture de la discussion

Aucune remarque et/ou question n'a été soulevée.

Le Président procède au vote du préavis N° 11/2020 :

Oui : 50

Non : 0

Abstention : 0

↳ Le préavis N°11/2020 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil décide :

↳ **D'approuver le budget 2021 tel que présenté, à savoir :**

Charges totales	Frs	12'533'551.00
Recettes totales	Frs	<u>12'296'239.27</u>
Excédent de charges	Frs	<u>237'311.73</u>

8. Préavis N° 12/2020 – Remplacement des luminaires de l'éclairage public des villages de Denezzy, Peyres-Possens et Thierrens par la technologie LED

M. Michel Rosset, Municipal apporte un complément en précisant que dans le concept énergétique établi en 2019, il était prévu le remplacement des luminaires de l'éclairage public dans les villages de Denezzy, Peyres-Possens et St-Cierges. Toutefois et au vu du préavis N° 09/2020 relatif à la réfection des infrastructures communales à Thierrens, il était préférable de profiter de ces travaux pour remplacer les luminaires de Thierrens en lieu et place de St-Cierges.

M. Eric Gilliard présente le rapport de la commission ad hoc et demande à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Marc-Antoine Vulliens présente à son tour le rapport de la commission de gestion et des finances et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Ouverture de la discussion

M. Michel Rosset, Municipal informe que la commission de gestion et des finances a proposé qu'un rabais soit demandé à Romande Energie SA. Par la même occasion, M. Rosset a demandé des offres à deux concurrents, lesquelles sont arrivées cette semaine et vont être analysées.

Le Président procède au vote du préavis N° 12/2020 :

Oui : 50

Non : 0

Abstention : 0

↳ Le préavis N°12/2020 est approuvé à l'unanimité.



Le Conseil décide :

- ↪ **D'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de remplacement des luminaires de l'éclairage public des villages de Denezey, Peyres-Possens et Thierrens par la technologie LED ;**
- ↪ **D'accorder pour ces travaux un crédit de Frs 185'00.-- ;**
- ↪ **De financer ces travaux pour un montant de Frs 185'00.-- par la trésorerie courante ;**
- ↪ **D'amortir la somme de Frs 185'000.-- par un prélèvement sur le fonds de réserve intitulé « fonds affecté énergie durable » N° 9280.82.**

9. Rapports des délégués aux diverses Associations

Association intercommunale pour l'épuration des eaux de Corrençon, Neyruz-sur-Moudon, Oulens-sur-Lucens, Villars-le-Comte – CNOV

M. Dick-André Freymond rapporte que le 25 novembre 2020, l'assemblée du CNOV a voté un crédit de Frs 120'000.-- afin d'installer un dégrilleur à la station de pompage d'Oulens.

L'assemblée a également accepté un crédit de Frs 110'000.-- pour le contrôle des tuyaux de l'ensemble du réseau du CNOV, à la demande de la future Association intercommunale pour l'Épuration des eaux Moyenne Broye (EMB).

Association intercommunale de distribution d'eau de Vusery – AIDEV

M. Jacques Dind rapporte qu'une séance a eu lieu le 22 octobre 2020 afin d'approuver le budget de 2021.

La diminution des séances du CODIR fait que pour l'année 2021 le montant des taxes par habitant passe de Frs 10.-- à Frs 7.--.

Pour le futur, une étude est en cours avec Bercher, Echallens et Lausanne pour voir la qualité des eaux dans toute la région avec si possible une solution pour un traitement ou autre. Nous avons espoir que durant l'année 2021, le dossier du nouveau réservoir puisse enfin démarrer.

10. Communications de la Municipalité

Informations communiquées par Mme Véronique Gilliard, Municipale :

Mme Gilliard remercie l'échange très instructif et riche concernant le préavis N° 10/2020.

Pour des raisons sanitaires, le repas des Aînés n'a pas eu lieu et les concernés ont reçu un bon d'un montant Frs 30.-- valable dans un des commerces du territoire communal. Ce geste a été très apprécié selon les échos reçus.

Le sujet des élections est abordé comme suit :

- ♦ Les documents constituant les dossiers de candidatures tant au Conseil communal qu'à la Municipalité sont disponibles à l'Administration communale (heures d'ouverture) ou sur le site internet.
- ♦ Les listes originales sont à déposer, pour le premier tour, entre le 11 janvier et le 18 janvier 2021 à midi à l'Administration communale ; pas d'envoi postal ou par courriel.
- ♦ Le 18 janvier à 12h30, le tirage au sort des listes, c'est-à-dire, l'ordre de parution des bulletins, est effectué par le Greffe devant le Bureau du Conseil.
- ♦ Le mandataire doit être disponible pour la validation du bulletin de vote et les éventuelles corrections à porter à la liste (candidat non-électeur ou données manquantes).
- ♦ Une fois le délai de dépôt des listes passé, l'ensemble des listes sera affiché aux piliers des villages et publié dans le prochain magazine, ainsi que sur le site internet.



Commune de Montanaire
BUREAU DU CONSEIL

- Pour les tours suivants, les dossiers de candidatures nécessaires seront disponibles aux mêmes conditions (Administration et site). Ils devront être déposés selon le calendrier officiel avec très peu de temps pour les remplir.

M. Yann Chammartin s'était engagé en 2016 en tant que mandataire à la candidature du Conseil communal de l'actuelle législature pour le village de Thierrens et propose pour celles/ceux intéressés à réitérer leur engagement pour le Conseil communal lors de la prochaine législature de venir, en fin de séance, signer la liste. L'ordonnancement s'effectuera par tirage au sort avant le dépôt de cette dernière à la Commune.

M. Charles Duboux constate qu'une liste peut proposer un nombre indéfini de candidats et se questionne sur la manière dont le bulletin de vote est traité lorsque la liste est surnuméraire à 60 noms.

Mme Véronique Gilliard, Municipale répond que si la liste est de 63 noms par exemple, les excédentaires seront automatiquement éliminés depuis le bas, de même pour la candidature à la Municipalité.

Informations communiquées par Mme Nathalie Jatton, Municipale :

Police des constructions

Malgré les difficultés liées au COVID-19, et plus particulièrement un arrêt prolongé des services de l'Etat et du service technique d'Echallens le printemps dernier, une stabilité des demandes de permis de construire et d'autorisations municipales est constatée. Ces demandes concernent principalement des dépendances, transformations et créations d'appartements dans les volumes existants. Les importants chantiers prévus avant la zone réservée ont été finalisés.

Bâtiments

Tous les travaux projetés sur les bâtiments suivants sont terminés :

- Réfection de l'enveloppe du collège de Denezzy
- Réfection de la toiture de l'éco-point à Chanéaz
- Réfection de la toiture du bâtiment « La Grange » à St-Cierges
- Rénovation d'un appartement au collège à St-Cierges

Depuis cet automne, les logements communaux sont tous loués. Pour la première fois depuis 2013, il a été constaté une vacance de plusieurs mois, ce qui a permis d'effectuer quelques travaux de peinture ou autres pour maintenir en état ces locaux.

Un juste équilibre avec la gérance de Moudon a été trouvé et la Municipalité maintient une certaine pression afin de garder des prestations de qualité auprès de ses locataires.

Mme Jatton remercie ses collègues pour leur disponibilité et pour la bonne entente si importante pour traverser les tempêtes. Elle souhaite à tous une bonne santé et de belles fêtes de fin d'année.

Informations communiquées par M. Yves-Alain Bigler, Municipal :

Aide à la traversée à St-Cierges

La première phase des travaux est terminée, il restera le tapis à poser et le marquage définitif à réaliser. Cette dernière phase devrait s'exécuter autour des vacances de Pâques 2021.

Suite à la pose de la nouvelle canalisation d'eau claire, il a été constaté que la route traversant St-Cierges n'avait pas de coffre. À la suite de ce constat, la Municipalité a décidé de réaliser le coffre de la route sur l'ensemble de la chaussée et de déplacer aussitôt le mur de la famille Kolb. Ces dépenses supplémentaires seront portées en charge du budget des routes ; à signaler que la subvention cantonale a été doublée.

En raison du déplacement de ce mur, la Municipalité a effectué une nouvelle demande auprès du Canton pour marquer un passage piéton.



Commune de Montanaire
BUREAU DU CONSEIL

Révision du Plan d'affectation communal (PACom)

Le retour de l'examen préalable est parvenu à la Municipalité en septembre dernier avec 47 pages de remarques, principalement du Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPAL) et de la Division Biodiversité et paysage (DGE-BIODIV).

La Municipalité accompagnée de son mandataire participera à une séance de coordination en janvier prochain, sous la présidence de la DGTL et en présence du SIPAL et de la DGE-BIODIV ; ceci afin de s'assurer que ces services ne feront pas opposition lors de la mise à l'enquête du PACom de Montanaire.

Si tout se déroule comme prévu, le PACom sera mis à l'enquête au printemps prochain.

Ecole

Malgré la crise du COVID-19, les extensions des sites scolaires de Goumoens-la-Ville et des « Trois sapins » à Echallens ont pu être livrées pour la rentrée scolaire.

M. Bigler présente le projet d'extension du site scolaire de Thierrens par des illustrations. Il excuse l'architecte mandatée pour ce projet n'ayant pas pu être présente pour des raisons de quarantaine.

La mise à l'enquête est souhaitée pour le mois de janvier 2020 et la demande de crédit lors du prochain Conseil communal.

Ce projet est composé d'un restaurant scolaire de 200 places, d'une UAPE, de diverses salles de classe, d'un préau aménagé entre les 3 bâtiments, d'une salle de gymnastique, d'un abri PC et d'un chauffage à distance. La problématique est la dépose des élèves, pour éviter ce regroupement intense d'enfants, il serait prévu de déplacer l'arrêt de ScolarCar.

La Municipalité a demandé d'étudier la possibilité d'aménager une cuisine simple de production ; à ce jour, le projet est proposé avec une cuisine pour réchauffer des plats uniquement. Cette prestation permettrait de louer ces locaux à des privés, à l'occasion d'un mariage par exemple, pour une capacité maximale de 200 places.

Informations communiquées par M. Michel Rosset, Municipal :

Epurateur

La plus petite station d'épuration des eaux usées (STEP) de la Commune, située à Martherenges a eu droit à un lifting en début d'année afin d'améliorer son rendement.

A Thierrens, l'évacuation des boues d'épuration du troisième et dernier bassin des roseaux est terminée. Cette manière de déshydratation des boues par phragmicompostage s'avère être autant écologique qu'économique. C'est pour cette raison qu'à l'avenir, les boues des STEP de Correvon et Denezzy seront acheminées dans ces bassins de roseaux.

Travaux

Les travaux de réfection d'un collecteur vers la laiterie de St-Cierges se sont bien déroulés, sans dépassement du préavis.

Après une inondation de la maison de la famille Reichenbach à Correvon, des travaux d'urgence de réfection d'un collecteur ont été effectués au mois de novembre.

Eau potable

A la suite de la problématique du chlorothalonil, le comité de l'Association intercommunale de distribution d'eau de Vusery (AIDEV) avec les responsables du Canton ont décidé de mettre en suspend l'étude pendant 6 mois environ afin d'avoir les meilleures solutions de traitement de l'eau pour sa conformité.

Eclairage public

Renouvellement de l'éclairage public dans différents villages.

M. Rosset remercie ses collaborateurs et ses collègues et souhaite de belles Fêtes de fin d'année à tous.



Commune de Montanaire
BUREAU DU CONSEIL

Informations communiquées par M. Thierry Devallonné, Municipal :

Forêts

Une année assez calme sur le marché du bois et bien qu'il y ait eu passablement de bostriche, les prix sont restés stables.

Au vu de la bonne situation financière du triage, l'assemblée a décidé, dès l'année 2021, d'abaisser les coûts du pot commun de Frs 100.--/ha à Frs 70.--/ha.

D'autres situations se sont déroulées durant l'année, à savoir :

- Trois traversées de ruisseau à Peyres-Possens ont dû être entièrement renouvelées et ont été subventionnées à 70% par la Division Inspection cantonale des forêts (DGE-FORÊT).
- Un glissement de terrain à Peyres-Possens et un redressement du ruisseau au lieu-dit « la Scie » à Thierrens ont été subventionnés à 60% par la Division Ressources en eau et économie hydraulique (DGE-EAU).
- Un rattrapage de TVA du triage pour les années 2015 à 2019 a été payé, une somme avait été provisionnée à ce sujet. Merci à M. Yves Corbaz, notre comptable et M. Gaëtan Fässler pour leur patience avec le contrôleur et pour le travail que cela a occasionné.
- Les travaux de réfection de la desserte forestière de Correvon sur le territoire d'Ogens ont été stoppés à la suite de désaccords entre le Bureau d'ingénieur et la Commune d'Ogens.

Tuilière d'Oppens forêt-bois Sàrl

Le triage du Sauteruz va être dissout fin 2021 et les Communes vont être réparties sur les autres triages de l'arrondissement. Un important travail est en cours pour la reprise du centre par les deux triages restants (St-Cierges et Molondin). La Sàrl va certainement travailler avec une seule équipe au lieu de deux car la perte de surface forestière pour le centre va être de 600ha.

M. Devallonné remercie MM. Gérald Guex et Jean-Maurice Golay pour l'entretien des chemins et M. Gaëtan Fässler pour la gestion du triage.

Espaces verts et places de jeux

Toutes les places de jeux de la Commune ont été mises aux normes depuis le début de la fusion. Une partie de celle de Chapelle-sur-Moudon a été changée cette année, il reste à changer la tyrolienne et la mise en place d'une nouvelle table vers la piste de pétanque (table offerte par la société de Jeunesse de Chapelle/Martherenges).

Refuges et bâtiments

Due à la crise du COVID-19, les salles et refuges ont été fermés durant le printemps, la Municipalité a pris la décision d'indemniser les concierges à 100% pour les locations annulées. Un grand merci à eux ainsi qu'à Mme Chantal Reist d'avoir géré au mieux cette situation compliquée.

Employés et voirie

Une balayeuse a été achetée afin de pouvoir nettoyer les routes et bordures plus régulièrement ; ceci pour lutter contre les mauvaises herbes.

La Municipalité est à la recherche d'un nouvel employé communal. Le personnel voirie étant régulièrement en heures supplémentaires, un nouveau collègue sera le bienvenu pour renforcer l'équipe dès le printemps prochain.

M. Devallonné remercie M. Michel Zurkinden pour la gestion de la voirie et tous les employés pour leur travail et souhaite de belles Fêtes de fin d'année à tous.

Informations communiquées par M. Pascal Arbenz, Municipal :

Routes

Comme chaque année en période estivale, le traitement des fissures et le gravillonnage ont été effectués.

La réception des travaux à Neyruz-sur-Moudon a eu lieu le 25 août dernier et le marquage définitif a été peint fin septembre.

Ce chantier s'est bien déroulé et les travaux donnent entière satisfaction.



Commune de Montanaire
BUREAU DU CONSEIL

Durant l'automne, le projet de la réfection des routes de Thierrens a été étudié, lequel a été présenté ce soir. Comme annoncé précédemment, le début des travaux est prévu au printemps 2021.

Déneigement

Le silo à sel installé, à côté du local de voirie à Thierrens, en phase d'essai durant l'hiver 2019/2020 a donné entière satisfaction et de ce fait, l'expérience est renouvelée pour une durée de trois ans. Il s'agit d'environ 15 tonnes de sel répandus sur les routes de Montanaire.

Déchetterie

Cette année a été particulière, dictée par les recommandations de l'OFSP, à savoir :

- ♦ La mise en place de mesures de distanciation
- ♦ Le port du masque
- ♦ La limitation du nombre de personnes
- ♦ Le filtrage à l'entrée de chaque déchetterie

Depuis le 1^{er} novembre 2020 et en raison des règles de tri des déchets non-respectées, l'écopoint de St-Cierges a subi des modifications. Il a été décidé par la Municipalité de garder uniquement la récupération du papier, du pet, du verre, du fer blanc et du ramassage des sacs taxés blancs.

Pompier

2020 a été une année calme par le fait que les exercices ont dû être annulés en raison de la pandémie.

M. Arbenz souhaite de belles Fêtes de fin d'année à tous.

Informations communiquées par M. Claude-Alain Cornu, Syndic :

Monsieur le Syndic fait un retour sur l'année 2020 :

Les tâches principales concernant les finances ont été, comme chaque année, les comptes et le budget.

Le renouvellement de deux emprunts ATF pour plus de deux millions à 0.5% sur 15 ans.

La préparation et les simulations afin de présenter le préavis accepté par le Conseil du taux d'imposition pour l'année 2021 à 70%.

Le financement de divers préavis, dont une grande partie par les liquidités courantes.

Swisscom continue le développement de la fibre optique sur le territoire, avec la réfection de nombreuses chambres de distribution dans nos divers villages.

Le projet d'antenne de téléphonie mobile à Neyruz-sur-Moudon est pour l'instant en suspens. Le Canton bloque l'ensemble des projets, et la Municipalité recherche un site de remplacement afin de répondre partiellement aux opposants.

Il profite de l'instant pour relater deux faits d'actualités, à savoir que la Municipalité, bien malgré elle et en toute bonne foi, a omis de soumettre le dossier de mise à l'enquête pour un parking de 16 places à Thierrens. Erreur corrigée et publiée sans délai suite à la remarque pertinente d'une propriétaire voisine. Un citoyen s'est empressé d'accuser la Municipalité d'avoir voulu réaliser ce chantier à l'insu de tous. Vous conviendrez qu'il serait difficile de garder invisible un projet de cette taille et que le montant de cette dépense a été porté aux charges du budget 2020 et reporté au budget validé ce soir pour l'année 2021. Il reconnaît volontiers cette omission, et excuse la Municipalité de ce fait.



Après l'acceptation par le Conseil communal de la modification du Plan d'affectation au lieu-dit « Vieille Tuillière 2 » ; Conseil soit dit en passant dont les échanges ont été très corrects et courtois, comme à son accoutumée. Le groupe Facebook nommé « NON à la porcherie industrielle à Thierrens », fondé au début de l'automne, prit une direction, emmenée par plusieurs de ces membres tout à fait impolie, injurieuse, malhonnête et ne respectant aucune règle de déontologie et de respect. Après bien des hésitations, afin d'éviter toute polémique, la Municipalité, à la quasi-unanimité de ses membres, a décidé de déposer une plainte pénale. Il en va de la crédibilité de cette dernière et du Conseil communal.

Cette année 2020 fût, pour toutes et tous particulière et inédite. Il remercie sincèrement ses collègues, le personnel administratif et l'équipe de la voirie, qui ont su s'adapter en un temps record aux nouvelles règles et aussi à un environnement de travail différent.

Il relève, une fois n'est pas coutume, les bons échanges que la Municipalité a avec les services cantonaux. Un dialogue facile, sincère et efficace avec notre nouvelle conseillère d'Etat, Mme Christelle Luisier, en charge de la Division générale du territoire et du logement (DGTL) ; échange facilité entre autres par l'entremise de notre dévoué député local, M. Alexandre Berthoud.

Il souhaite aux membres du Conseil Communal de Montanaire que la santé, le bonheur et la joie les accompagnent tout au long de l'année 2021

11. Divers

M. Marc Chablaix revient sur les plans présentés du collège de Thierrens et relève que des modifications ont été demandées par la Municipalité afin d'ajouter des éléments, notamment une cuisine, lesquels conviendraient à l'école mais également au reste de la population. Il demande s'il est toujours à l'ordre du jour d'étudier un projet avec une grande salle et si dans cet établissement précisément, cela serait réalisable, ceci permettrait de compléter l'examen déjà mené par le groupe de travail mis en place il y a une année.

M. Yves-Alain Bigler, Municipal répond que la proposition de prévoir une deuxième salle sur Thierrens n'a pas été soumise dans le cadre de l'appel d'offres d'architecture. Il précise que l'ASIRE n'a pas besoin d'une autre salle, le cahier des charges est très clair ; si une autre salle se construit, celle-ci serait à la charge complète de la Commune. Après avoir étudié la possibilité d'une autre salle avec le bureau F-Partenaires SA, il a été constaté que le coût serait identique à une construction nouvelle à Chapelle-sur-Moudon et en complément, l'entretien du Battoir devrait être maintenu, par conséquent, la Municipalité a renoncé d'approfondir l'étude pour une salle double à Thierrens. Toutefois, la Municipalité a demandé que le restaurant scolaire de 200 places qui est servi que 4 jours par semaine, hors vacances scolaires, puisse bénéficier d'une cuisine de production et être mis à disposition pour d'autres événements, hors scolaires, tel qu'un anniversaire ou mariage. Il rappelle qu'à Thierrens, uniquement la grande salle ou la maison de paroisse sont disponibles.

M. Jacques Dind tient à féliciter les employés communaux pour le travail effectué à la déchetterie de St-Cierges. Le surcroît de travail dans cette déchetterie est une conséquence du non-respect du tri par la population, principalement dans la benne à papier.

M. Jean-Michel Reist remarque que les dimensions du nouvel îlot à St-Cierges ne sont pas adaptées, particulièrement pour le service hivernal et les bus articulés.

M. Yves-Alain Bigler, Municipal rappelle que l'objectif de cet îlot est de ralentir le trafic routier. Le tapis est en effet à poser mais les dimensions de la route sont légales.

Mme Chloé Crisinel Bettex se questionne sur l'avancement du projet du Battoir à Chapelle-sur-Moudon.

M. Thierry Devalloné, Municipal a approché la Commune de Jorat-Menthue pour un éventuel projet commun mais celle-ci n'a manifesté aucun intérêt, pour l'instant. Le dossier du Battoir sera réétudié au printemps prochain.



Commune de Montanaire
BUREAU DU CONSEIL

M. Jean-Paul Dizerens demande si le type de matériaux de construction pour le collège de Thierrens a déjà été choisi. Il rappelle que Montanaire est une commune forestière et espère qu'une construction en bois sera envisagée.

M. Yves-Alain Bigler, Municipal mentionne que le collège de Bercher est construit en bois, même les lamelles extérieures proviennent de Suisse, seules les armoires ont été fabriquées avec du bois étranger. Il rappelle que le projet du collège de Thierrens sera assujéti au marché public ouvert avec un cahier des charges stricte.

Monsieur le Président clôt la séance et prend congé de l'assemblée à 22h14.

La prochaine séance du Conseil est planifiée au **lundi 19 avril 2021 à 20h00** à la grande salle de Thierrens.

Thierrens, le 23 décembre 2020.

Pour le Conseil communal

Le Président

Pierre-Olivier Baptiste



La Secrétaire

Joëlle Martin